

Affiché le 13 décembre 2023
Lettre au Maire Romans Drôme 2024



Préfecture de la Drôme
Service de la Coordination des Politiques Publiques
Bureau des Enquêtes Publiques

Affaire suivie par : Renaud EMERY
Tel : 04 75 79 28 48

Courriel du BEP : pref-enquetes-publiques@drome.gouv.fr

Le préfet

Valence, le 08 DEC. 2023

à

Mesdames et Messieurs les Maires

Liste des destinataires ci-jointe

- OBJET** : Enquête publique relative à la demande d'autorisation de modification substantielle de l'Installation Nucléaire de Base n°63-U de Framatome Romans-sur-Isère (Drôme) au titre de l'article R593-47 du code de l'environnement
- REFER** : - Code de l'environnement
- Mon courrier du 19 juillet 2023
- P.J.** : - 1 dossier d'enquête (papier+clé USB) à conserver à l'issue de l'enquête (2 clés USB pour la mairie de ROMANS-SUR-ISÈRE. Le dossier papier + clé USB paraphé est à remettre au président de la commission d'enquête)
- 1 arrêté d'enquête publique
- 1 affiche et 1 certificat d'affichage à retourner à la fin de l'enquête

Par courrier du 19 juillet 2023, un premier dossier vous a été livré dans le cadre des consultations des collectivités territoriales, en application du V de l'article L122-1 du code de l'environnement (évaluation environnementale).

Cette demande est soumise à une enquête publique, dans les communes intéressées par le projet, qui se déroulera **du lundi 8 janvier 2024 au vendredi 9 février 2024**.

La commune de ROMANS-SUR-ISÈRE (26) est la commune siège de l'enquête. Des permanences auront également lieu dans les mairies de SAINT-PAUL-LÈS-ROMANS, PEYRINS, BEAUREGARD-BARET, CHATUZANGE-LE-GOUBET, BOURG-DE-PÉAGE, MOURS-SAINT-EUSÈBE, GENISSIEUX, TRIORS, CHATILLON-SAINT-JEAN, JAILLANS, CHÂTEAUNEUF-SUR-ISÈRE, GEYSSANS, EYMEUX, HOSTUN (26) et SAINT-LATTIER (38).

L'avis d'enquête publique, ainsi que l'étude d'impact, les résumés non techniques de l'étude d'impact et de l'étude de maîtrise des risques, l'avis de l'autorité environnementale ainsi que la réponse écrite du pétitionnaire à cet avis, ainsi que les avis recueillis au titre du V de l'article L122-1 du code de l'environnement (évaluation environnementale) sont publiés sur le site internet des services de l'État en Drôme : www.drome.gouv.fr.

Je vous prie de bien vouloir afficher l'avis d'enquête ci-joint à la porte de votre mairie, aux emplacements habituels d'affichage des actes administratifs et en tous lieux publics où l'attention des intéressés peut être facilement attirée. Par ailleurs, la société FRAMATOME SAS procédera à la publicité (affiches A2 sur fond jaune) à proximité du site.

L'affichage en mairie doit avoir lieu **quinze jours au moins avant le début de l'enquête (au plus tard le vendredi 22 décembre 2023) et durant le déroulement de celle-ci, jusqu'au vendredi 9 février 2024 inclus.**

Les permanences se dérouleront conformément au calendrier suivant :

lundi	8	janvier	2024	de 9h00 à 12h00	à ROMANS-SUR-ISÈRE
jeudi	11	janvier	2024	de 15h30 à 18h30	à TRIORS
samedi	13	janvier	2024	de 9h00 à 12h00	à BOURG-DE-PÉAGE
lundi	15	janvier	2024	de 9h30 à 12h00	à EYMEUX
mercredi	17	janvier	2024	de 14h00 à 17h00	à MOURS-SAINT-EUSÈBE
samedi	20	janvier	2024	de 9h00 à 12h00	à CHATILLON-SAINT-JEAN
lundi	22	janvier	2024	de 9h00 à 12h00	à HOSTUN
mercredi	24	janvier	2024	de 13h30 à 16h30	à BEAUREGARD-BARET
jeudi	25	janvier	2024	de 18h00 à 21h00	à ROMANS-SUR-ISÈRE
vendredi	26	janvier	2024	de 13h00 à 16h00	à JAILLANS
samedi	27	janvier	2024	de 9h00 à 12h00	à CHÂTEAUNEUF-SUR-ISÈRE
lundi	29	janvier	2024	de 14h30 à 17h30	à CHATUZANGE-LE-GOUBET
jeudi	1	février	2024	de 12h30 à 15h30	à GENISSIEUX
jeudi	1	février	2024	de 16h00 à 19h00	à GEYSSANS
samedi	3	février	2024	de 9h00 à 12h00	à SAINT-PAUL-LÈS-ROMANS
lundi	5	février	2024	de 14h30 à 17h30	à SAINT-LATTIER
mercredi	7	février	2024	de 9h30 à 12h30	à PEYRINS
vendredi	9	février	2024	de 14h00 à 17h00	à ROMANS-SUR-ISÈRE

À cet effet, un registre d'observations sera mis à disposition du public sur les communes sus-indiquées. Ce registre, ainsi que le dossier technique seront cotés et paraphés par un membre de la commission d'enquête.

Au terme de l'enquête, je vous saurai gré de transmettre, sans délai, au président de la commission d'enquête le registre d'enquête publique, qu'il devra clore, auquel seront annexés les éventuels courriers et me transmettre le certificat d'affichage ci-joint, dûment complété, daté, signé et oblitéré du timbre de votre mairie.

Vous avez la possibilité, en parallèle de la publicité réglementaire, de porter à la connaissance du public l'organisation de cette enquête (panneaux d'affichage électroniques, journal de la commune, diffusion sur le site internet de la mairie de l'avis d'enquête...). Je vous remercie de bien vouloir me faire connaître ainsi qu'au commissaire enquêteur, les moyens que vous avez utilisés et m'adresser les justificatifs correspondants. Cette publicité complémentaire peut être utile en cas de recours devant le tribunal administratif pour justifier de la bonne information du public.

Je vous précise que les insertions dans la presse, obligatoires, ont été programmées le jeudi 14 décembre 2023 dans le Dauphiné Libéré éditions Drôme et Isère et dans le Peuple Libre édition Drôme et le vendredi 15 décembre 2023 dans L'Essor édition Isère. Cet avis sera rappelé dans les 8 premiers jours de l'enquête, les jeudi 11 et vendredi 12 janvier 2024 dans ces mêmes journaux. Je vous remercie, le cas échéant, de me signaler toute anomalie dans la parution dans les journaux.

Le public pourra prendre connaissance du dossier et formuler ses observations sur le registre ouvert à cet effet aux jours et heures d'ouverture de votre mairie.

Par ailleurs, en application des dispositions d'information et de participation du public résultant de l'ordonnance n° 2016-1060 du 3 août 2016 et du décret n° 2017-626 du 25 avril 2017, je vous informe que, pendant la durée de l'enquête, un site Internet comportant un accès au dossier d'enquête publique et un registre dématérialisé sécurisé auquel le public peut transmettre ses observations et propositions directement est ouvert à l'adresse suivante: <https://www.registre-dematerialise.fr/4832>.

En outre, conformément à ces mêmes dispositions, le public doit avoir la possibilité de consulter en mairie de ROMANS-SUR-ISÈRE, siège de l'enquête, une version numérique du dossier d'enquête. Un poste informatique est mobilisé à cet effet sur le lieu de l'enquête, disponible au public pendant la durée de l'enquête. **Vous voudrez bien faire le nécessaire pour l'application de cette disposition.**

Le public pourra également, pendant la durée de l'enquête, adresser ses observations et propositions écrites par voie postale en mairie de ROMANS-SUR-ISÈRE, siège de l'enquête, à l'attention de M. le Président de la commission d'enquête ou par courriel à l'adresse : enquete-publique-4832@registre-dematerialise.fr . Les observations et propositions reçues par courrier seront insérées dans les meilleurs délais dans le registre ouvert en mairie siège de l'enquête.

Avant le début de l'enquête, le registre est ouvert par vos soins. A l'expiration de l'enquête, le registre est transmis sans délai au président de la commission d'enquête et clos par lui.

Par ailleurs, le dossier d'enquête déposé par l'exploitant en mairie et mis à disposition du public pendant la durée de l'enquête sera ensuite à conserver par vos soins. Cependant, j'attacherais du prix à ce que vous vous assuriez que ce dossier soit complet. En effet, il doit être gardé dans son intégralité. Pour la commune de ROMANS-SUR-ISÈRE, siège de l'enquête, le dossier paraphé doit être remis, à l'issue de l'enquête, au président de la commission d'enquête. La commune de ROMANS-SUR-ISÈRE conservera le deuxième exemplaire du dossier sous forme de clé USB.

Enfin, dans mon courrier du 19 juillet cité en référence, j'attirais votre attention sur la clé USB n°2 annexée à celui-ci, contenant le rapport préliminaire de sûreté à ne pas diffuser. **Par conséquent, je vous invite à remettre cette clé à FRAMATOME à l'occasion de la remise en main propre du présent courrier.**

Pour sécuriser le bon déroulement de cette enquête, je vous invite à **me confirmer la réception du présent envoi par courriel** : pref-enquetes-publiques@drome.gouv.fr .

Je vous remercie par avance pour votre participation à cette enquête. Mes services restent à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Le Préfet,
Par délégation,
L'Attaché Principal,
Chef de bureau



Renaud EMERY